

Robert Dussey: 'Le sommet de Lomé aura bel et bien lieu le 15 octobre'



Le ministre togolais des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine, Robert Dussey a déclaré jeudi que le Sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique aura bel et bien lieu à Lomé le 15 octobre prochain à Lomé. Selon le ministre, tout est fin prêt et les difficultés liées aux infrastructures d'accueil sont résolues.

Intervenant en marge d'une conférence de presse conjointe animée avec le Chef de la délégation de l'Union Européenne au Togo, le professeur Dussey a indiqué que le sommet des Chefs d'Etat sera précédé 2 jours plus tôt de la réunion du Conseil exécutif qui rassemble les ministres des Affaires étrangères de l'Union.

Mais déjà le 10 octobre, les activités du sommet vont démarrer avec une Conférence des représentants permanents des ambassadeurs de l'UA et des ambassadeurs des pays africains auprès de l'UA à Addis-Abeba.

Le professeur Dussey a laissé entendre que le sommet de Lomé sera sanctionné par l'adoption et la signature d'une Charte sur la sécurité et la sûreté en Afrique et le développement sur le continent. Ce qui sera une grande première dans

l'histoire de l'Union Africaine.

« Jamais dans l'histoire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA) il n'y a eu un texte contraignant sur le plan continental. Nous avons des décisions qui sont les codes de conduite de Djibouti de 2009, de Yaoundé de 2013 mais il n'y a jamais eu de texte contraignant. Ce sera la première fois que tous les chefs d'Etat et de gouvernement des 54 pays africains vont adopter et signer une première charte dans ces domaines », a-t-il dit.

Pour le Chef de la diplomatie togolaise, les négociations se poursuivent afin de faire adopter le texte qui sera contraignant pour les parties.

Rappelons que le Togo bénéficie l'appui de l'Union Européenne dans l'organisation de ce sommet qui abordera plusieurs questions liées à la piraterie, aux trafics de tout genre en mer, à la pêche illégale et non déclarée, à la migration clandestine, etc.